

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAISARRONDISSEMENT
SAINT-OMERCANTON
LUMBRESDélibération
N° 2023/59**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 05 DECEMBRE à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc.
Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle),
Mme LEROY Martine. absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
MAINTENANCE EN MILIEU URBAIN DU DÉPARTEMENT
POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOURG-
CENTRE (tranche optionnelle n° 4)**

La séance ouverte, Madame le Maire propose de solliciter auprès du Département
une subvention au titre de la maintenance en milieu urbain dans le cadre des travaux
de requalification du bourg centre (tranche optionnelle n° 4 : rue Victor Hugo).

L'estimation des travaux éligible est de 220.123,00 € HT.
La subvention sollicitée est de 110.061,50 €.

Compte tenu du projet, une bonification de 10% est sollicitée au titre de l'intégration
paysagère et la prise en compte des mobilités douces.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette
proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires
auprès de Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 06/12/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture **Le Maire,**
le **06 DEC. 2023** **Joëlle DELRUE**
et publication ou notification
du **06 DEC. 2023**



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231205-202359-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023